PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE de CUCQ
04 JAN. 2022
TRÉPIED-STELLA

Direction départementale des territoires et de la mer

Service de l'Environnement
Affaire suivie par : Julien JEDELE / Hélène VILLAR
Tél : 0321229893/0321503038
Mél : ddtm-chasse@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 30 DEC. 2021

Madame, Monsieur le maire,

Ces dernières années, les dégâts aux cultures par les sangliers et le nombre de collisions ont nettement augmenté en lien avec l'accroissement de sa population sur certains territoires du département.

La gestion du sanglier nécessite, pour être efficace, une action plusconcertée de l'ensemble des acteurs du territoire : propriétaires, chasseurs, agriculteurs, gestionnaires des forêts, d'espaces naturels, et des infrastructures, pouvoirs publics,... Chaque détenteur de droit de chasse doit ainsi participer à cette régulation.

Aussi dans le cadre de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), et conformément à l'article 5 de l'arrêté d'ouverture de la chasse en date du 22 juillet 2021, les membres de la CDCFS ont décidé la réalisation d'une chasse coordonnée sur votre commune les :

22 et 23 janvier 2022

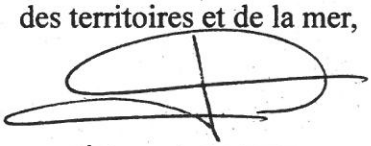
Cette action réalisée en fin de période réglementaire de chasse viendra renforcer la pression de prélèvement de l'espèce pour limiter les dommages aux cultures et le risque de collision.

En tant qu'élu et gestionnaire de la voirie communale, il convient que vous soyez associé afin que cette régulation puisse être réalisée en assurant au mieux la sécurité des personnes et des biens. C'est pourquoi, je vous prie de trouver en pièce jointe les coordonnées des détenteurs de droits de chasse sensibilisés par mes services afin que vous puissiez, si vous le jugez nécessaire, les contacter et définir avec eux les mesures de sécurité, notamment l'information des autres usagers.

Mes services restent à votre disposition, pour toute question relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le maire l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,



Édouard GAYET

ANNEXE LISTE CHASSEUR
CHASSE COORDONNEE 22 ET 23 JANVIER 2022

Commune	Nom(s) du ou des détenteur(s) du ou des droit(s) de chasse	Adresse du ou des détenteur(s) du ou des droit(s) de chasse
CUCQ	DUSANNIER CHRISTOPHE	301 RUE E.DUSANNIER 62780 CUCQ
	GUILBERT PASCALE	649 RUE DU CALVAIRE 62780 CUCQ
	SAMIERS GERARD	SOCIETE DE CHASSE DE STELLA PLAGE 247 AVENUE MENTON 62780 CUCQ